



## Gestion des absences

Le formateur doit informer le responsable du centre dès qu'un stagiaire a 30 minutes de retard (délai de tolérance). Le responsable du centre fera son maximum pour joindre le stagiaire par tout moyen dont il dispose.

Mais de son côté, le stagiaire doit informer le centre le plus tôt possible s'il pense dépasser les 30 minutes de retard ou s'il a un empêchement.

Toute absence doit être justifiée : les maladies, les problèmes familiaux, les grèves, les intempéries etc. Même pour le dernier cas, une photographie du véhicule bloqué dans la neige ou dans les embouteillages peut servir de justificatif. Pour les grèves, s'adresser aux guichets de la SNCF ou RATP pour obtenir un billet de retard ou d'absence de service. Pour les arrêts maladies, un duplicata de l'arrêt est à présenter. **Attention, s'il est possible de se rendre sur le lieu de formation par un autre moyen que celui habituel alors le justificatif n'est pas recevable.**

Le justificatif est à présenter au plus vite, le délai maximum toléré est de 48 h. Une fois le délai de 48h passé, et sans justificatif de la part du stagiaire, il sera possible de sanctionner ce dernier pour absence injustifiée. La sanction dépendra du centre qui pourra décider (selon la gravité) d'un simple avertissement ou d'une exclusion de la formation.

Si le stagiaire donne son justificatif avec du retard, et reprend finalement sa place en formation, alors, un simple avertissement paraît être la solution la plus appropriée. En revanche, si cela se répète fréquemment, l'exclusion sans remboursement de la formation peut être la solution retenue.

Si le centre de formation n'a aucune nouvelle, malgré les appels téléphoniques, une mise en demeure par courrier avec accusé réception sera envoyée pour informer le stagiaire que le délai pour rendre son justificatif est dépassé et mettre aussi en place un nouveau délai avant l'ultime mise en demeure. Un fichier Excel « gestion des absences » est tenu à jour.

### Les causes d'absences injustifiées

Comment les anticiper ? **Formation Entreprises** a mis en place le protocole suivant :

Outre les absences injustifiées liées à la maladie ou aux problèmes familiaux, le centre a constaté que la cause la plus importante d'absence injustifiée est le manque de motivation. Par conséquent, en cas d'absences répétées, le centre convoquera le stagiaire afin de comprendre si elles sont effectivement liées au manque de motivation, sachant que :

- La motivation passe avant tout par la confiance. Un stagiaire peut manquer de confiance en lui et se sentir démotivé.
- La motivation peut être augmentée par la responsabilisation et l'autonomie : un stagiaire qui se sent responsabilisé se sentira plus utile et donc plus motivé.

**FORMATION ENTREPRISES Association Loi 1901**  
**9 rue Lambert Tétart - 95410 GROSLAY**  
**Siret : 80914015500015 - APE : 8559A**

**N° de déclaration d'activité : 11950609395**

Excepté le manque de motivation, l'ambiance est également un facteur important dans l'abandon. Un stagiaire n'aura pas envie de venir en formation si l'ambiance n'y est pas agréable. Ce point sera à vérifier avec le formateur.

Enfin, certaines personnes aiment se sentir challengées et relever des défis car cela leur procure une source de motivation importante. Ce point sera également à vérifier lors de l'entretien.

Autre cas constaté par **Formation Entreprises** :

- Les formations qui sont perçues comme une contrainte imposée (soit par l'employeur, soit par Pôle Emploi ou autre). Cela peut décourager les stagiaires dans leur travail.

- La communication qui est essentielle. **Formation Entreprises** fait en sorte que les stagiaires aient un endroit pour pouvoir communiquer ce qu'ils ressentent. Le forum du site leur donne la parole.

<https://www.formationentreprises.net/members/connect/>

## Gestion des abandons

Pour les stagiaires ne pouvant pas se déplacer, que ce soit à cause d'une distance trop grande par rapport au lieu de formation ou de contraintes horaires, **Formation Entreprises** a mis en place du e-learning (Menu « Visio » sur son site internet).

Pour les autres, un entretien est prévu pour cerner d'abord quelles sont leurs attentes et comment ils se projettent, puis d'analyser l'ensemble par rapport à leur vécu pour vérifier s'il y a des différences ou non.

Dans ce dernier cas, **Formation Entreprises** tente de comprendre la cause de l'abandon et s'engage à y remédier dans la mesure du possible.

Il peut s'agir :

- D'un manque d'organisation à travers le non-respect du calendrier de la formation (retard sur les travaux à faire, etc.),
- D'indisponibilité des formateurs ou du personnel administratif (et donc absence de réponse à une question qui peut s'avérer « bloquante »),
- D'incompréhensions entre diverses parties...

Au regard de ces constats, **Formation Entreprises** propose un protocole expérimental visant à réduire les abandons. Le centre a constaté que ce n'était pas nécessairement le fait d'avoir un dispositif parfait mais d'établir un contrat initial clair et fidèle en assumant les imperfections du dispositif.

**Formation Entreprises** a mis en place une enquête, réalisée non pas en début de formation mais avant l'inscription, qui sert à la fois à connaître les stagiaires et identifier précocement ceux étant « à risque » d'abandon, afin d'être accompagnés de manière proactive et régulière, mais aussi et surtout d'aider les apprenants à prendre conscience de ce qu'ils attendent de la formation et des ressources qui sont à leur disposition.

A l'issue de ce questionnaire auto-évaluatif, les stagiaires ont une prise de conscience et estiment la distance entre leurs attentes et la réalité du dispositif. Ils sont ainsi mis en garde sur certains éléments. En acceptant de suivre la formation dans ce contexte, ils passeraient une forme de contrat moral, un engagement, avec le dispositif de formation.

Enfin, **Formation Entreprises** fait signer à ses formateurs une charte déontologique des formateurs consultants.